



A.I.F.E.
**Agence pour l'Informatique
financière de l'Etat**
3, Boulevard Diderot
75012 Paris
Tél. : 01 53 44 53 11
Fax : 01 53 44 53 60

Réforme budgétaire et systèmes d'information de l'Etat

(octobre 2005)

La mise en œuvre de la LOLF dans les applications financières de l'Etat se fera en deux étapes :

- dès 2006, les applications financières existantes seront adaptées pour mettre en œuvre les principales dispositions de la LOLF (projet « **Palier 2006** ») ;
- à partir de 2008, un nouveau système d'information budgétaire, financière et comptable appelé **Chorus**, conçu pour la LOLF et commun à tous les acteurs de la gestion financière de l'Etat, sera déployé dans toutes les administrations centrales et déconcentrées.



LE PILOTAGE DES SYSTEMES D'INFORMATION FINANCIERE DE L'ETAT
--

▪ **L'Agence pour l'Informatique financière de l'Etat (AIFE)**

Le pilotage des applications financières de l'Etat a été confié à l'Agence pour l'Informatique financière de l'Etat (AIFE). L'AIFE est un service à compétence nationale chargé des systèmes d'information budgétaire, financière et comptable de l'Etat par décret du 11 février 2005 (ex-SCN Accord).

Rattachée au ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, l'Agence pour l'Informatique financière de l'Etat exerce trois missions principales, en relation étroite avec les maîtrises d'ouvrage :

- coordonner la mise en œuvre du Palier 2006 ;
- construire le futur système d'information commun à tous les acteurs de la gestion financière de l'Etat (Chorus) ;
- développer, déployer et maintenir l'application de gestion de la dépense centrale Accord.

▪ **Un pilotage partagé avec les ministères**

L'AIFE exerce ses missions sous l'autorité d'un comité d'orientation stratégique, présidé par Henri Guillaume, inspecteur général des finances. Elle s'appuie sur un comité directeur et sur un comité de suivi technique.

▶ **Comité d'orientation stratégique**

Placé auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, le comité d'orientation stratégique (COS) assure la validation, le suivi et le contrôle des options prises quant à la conduite des projets et rend les arbitrages nécessaires sur les aspects stratégiques. Il constitue l'échelon supérieur de gouvernance du passage à la LOLF des systèmes d'information budgétaire, financière et comptable de l'Etat.

Présidé par Henri Guillaume, inspecteur général des finances, le COS réunit notamment le directeur de l'AIFE, les directeurs des Affaires financières de cinq ministères (Education nationale, Défense, Intérieur, Equipement et Justice), le délégué à la Modernisation de la Gestion publique et des Structures de l'Etat, ainsi que les directeurs du Budget, de la Comptabilité publique, des Affaires juridiques et de la Réforme budgétaire (Minéfi). Il comprend également des représentants des services déconcentrés.

▶ **Comité directeur « Systèmes d'information budgétaire, financière et comptable »**

Le comité directeur (CODIR) définit et assure le suivi du programme d'activité des systèmes d'information budgétaire, financière et comptable.

Présidé par Bernard Limal, directeur de l'AIFE, le CODIR réunit les directeurs des Affaires financières de l'ensemble des ministères, ainsi que le délégué à la Modernisation de la Gestion

publique et des Structures de l'Etat, les directeurs du Budget, de la Comptabilité publique et de la Réforme budgétaire.

▶ **Comité de suivi technique**

Le comité de suivi technique (COSUTEC) assure le suivi opérationnel des travaux. Sur la base d'une analyse des risques, il alerte et saisit les instances de maîtrise d'ouvrage en proposant des solutions.

Le COSUTEC réunit l'ensemble des acteurs concernés par le Palier 2006 : ministères, comptables, AIFE, direction de la Réforme budgétaire, direction générale de la Comptabilité publique et direction du Budget.

LE PALIER 2006

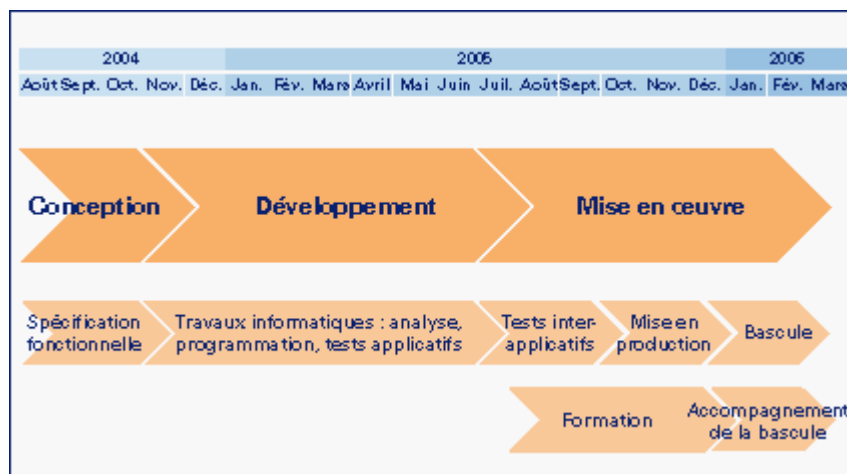
Fondé sur une adaptation des applications informatiques existantes, le Palier 2006 a pour objectif de garantir la mise en œuvre de la LOLF au 1^{er} janvier 2006. Il concerne tous les acteurs de la gestion publique, soit environ 30.000 agents de l'Etat répartis dans tous les ministères et sur tout le territoire.

Le Palier 2006 doit permettre d'**appliquer « l'essentiel » de la LOLF** dès 2006, à savoir :

- présentation et exécution de la loi de finances 2006 dans une **nomenclature** budgétaire et comptable conforme à la LOLF ;
- mise en place d'un **circuit de la dépense rénové** intégrant les nouveaux acteurs (responsables de programme, responsables de budget opérationnel de programme et responsables d'unité opérationnelle) et permettant la globalisation et la fongibilité des crédits, dans le cadre de la généralisation des autorisations d'engagements et des crédits de paiement à tous les types de dépense ;
- tenue de la **comptabilité budgétaire** des dépenses et des recettes, ainsi que de la **comptabilité générale** de l'Etat en droits constatés, avec une préfiguration de la comptabilité d'analyse des coûts.

▪ Un calendrier respecté

Le projet a été lancé à l'été 2004. Le calendrier initial du projet est aujourd'hui respecté : les principales règles de gestion ont été arrêtées à l'automne 2004 et l'essentiel des développements informatiques ont été achevés avec succès en juin 2005.



Le second semestre 2005 est consacré à trois chantiers principaux :

- **l'intégration des développements** : il s'agit de valider le fonctionnement global des applications dans leur version adaptée à la LOLF. La première campagne de tests, qui s'est déroulée à l'été 2005, a permis d'écarter l'hypothèse d'un dysfonctionnement

applicatif majeur, susceptible de compromettre l'exécution du budget 2006. Deux campagnes de tests complémentaires sont prévues d'ici la fin de l'année.

- **la conduite du changement** : l'ensemble des acteurs financiers seront formés aux évolutions réglementaires et applicatives.
- **le passage à la gestion 2006** : il s'agit de basculer au format LOLF les données existant actuellement au format ordonnance de 1959, pour les intégrer dans les prochaines gestions.

Le 1^{er} septembre 2005, au vu de l'avancement des chantiers et des premiers résultats de la campagne d'intégration, le comité d'orientation stratégique des systèmes d'information financière de l'Etat a confirmé la poursuite des travaux du Palier 2006.

Les applications financières de l'Etat fonctionneront en mode LOLF dès le 2 janvier 2006 pour les opérations nouvelles. Les données issues des précédentes gestions seront disponibles après la bascule en mode LOLF, prévue au 1^{er} trimestre 2006.

▪ Environ 80 applications concernées

Toutes les applications couvrant la gestion financière de l'Etat sont concernées par le Palier 2006 :

- applications de **préparation budgétaire** (Farandole) ;
- applications de **gestion de la dépense et des recettes non fiscales** : Accord (gestion de la dépense centrale), NDL (gestion de la dépense déconcentrée), REP (recettes), PAY (application de paye), applications ministérielles de gestion, etc. ;
- applications **comptables** : comptabilité générale (CGL), centralisation budgétaire (NDC), production des comptes de l'Etat (TCC) ;
- **infocentre INDIA**, produisant des restitutions de gestion

Dans le cadre du Palier 2006, l'application Accord 1 bis sera généralisée pour la gestion 2006 à l'ensemble des services centraux (aujourd'hui tous raccordés à Accord 1 ou Accord 1 bis), dans une version adaptée à la LOLF appelée Accord LOLF. L'application Accord 1 bis est aujourd'hui utilisée dans trois ministères (Affaires étrangères, Défense et Agriculture).

▪ Stratégie contractuelle

Les travaux seront réalisés en interne ou avec l'assistance de prestataires.

Application	Réalisation	Contenu du marché
India	Marché en cours	Adaptation d'India aux dispositions de la LOLF pour le Palier 2006
Accord (dépense centrale)	Marché « Accord 2002-2005 » en cours d'exécution	Mise à niveau du périmètre fonctionnel d'Accord 1 bis par rapport à Accord 1

	Marché négocié « Accord LOLF » en cours d'exécution	Adaptation d'Accord 1 bis aux dispositions de la LOLF pour le Palier 2006
	Marché « Infrastructure technique Palier 2006 »	Adaptation des serveurs de production et de secours
	Marché « Déploiement et maintenance Accord LOLF »	Mise en production, conduite du changement, passage de la gestion « ordonnance 59 » à la gestion « LOLF » et tierce maintenance applicative
NDL (dépense déconcentrée) et applicatifs de comptabilité générale	<i>Mise à niveau prise en charge par l'administration (DGCP/ ACCT)</i>	
Autres systèmes d'information	<i>Travaux assurés par l'administration ou financés sur crédits du Minéfi si ces travaux sont réalisés en sous-traitance</i>	

CHORUS

Chorus est le futur système d'information financière de l'Etat. Il répond à trois principaux objectifs :

- **féderer les grandes fonctions financières de l'Etat** dans une seule application commune aux gestionnaires et comptables de toutes les administrations : Chorus permettra de gérer la dépense, les recettes non fiscales et la comptabilité de l'Etat ;
- **mettre en œuvre toutes les dispositions de la LOLF**, notamment en termes de comptabilité et de gestion par la performance ;
- **simplifier et moderniser les processus financiers** : fondé sur un progiciel de gestion intégrée (PGI), Chorus sera conçu comme un puissant levier de modernisation et d'amélioration de la productivité au service des ambitions de la LOLF. Sa conception s'appuiera sur les travaux de réingénierie des processus lancés par la direction de la réforme budgétaire fin 2004 et qui associe la direction du budget, la direction générale de la comptabilité publique et les ministères gestionnaires.

Chorus est un projet interministériel qui concerne tous les acteurs de la gestion publique, soit environ 30.000 agents répartis dans tous les ministères et sur tout le territoire.

Le calendrier du projet prévoit un démarrage sur site pilote en 2007 et un **déploiement de l'application dans toutes les administrations de l'Etat à partir de 2008**.

La **consultation juridique** se déroulera en deux temps :

- la procédure pour le choix du PGI et des outils associés a été lancée au 1er semestre 2005, pour une notification prévue d'ici la fin de l'année 2005 ;
- la consultation pour le choix de l'intégrateur qui assurera le paramétrage du progiciel et son déploiement sera lancée au 1er semestre 2006.

